L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 3 AOUT.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'État de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Hayti ou Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages auxquels est tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de comtés infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane: le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les trains de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'armeni les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'on en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, à tuellement détenu à la station quarantenaire du Mississipi, s'en éloigne le plus bref délai........; et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur.
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

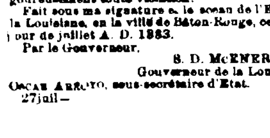

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—1 an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Mme BONOMO, sage-femme, et maison pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 26 ans, elle se recommande au p...

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
er fév—82.1 an.DMJ

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, recemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siége de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
9fév—1an MaJD

Avis.

LES soussignés, propriétaires de Moulins-à-riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent, et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883:

Emballage—Par baril de riz-brut (162 livres)........ 60 cts
Barils vides........ 45 cts

A rendre, huit sacs de son sur chaque cent barils de riz-brut passé au moulin.

Tout riz-brut devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront fournis au Moulin.

Tout paquet pour riz décillé doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement débattus.

Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et, s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz brut emmagasiné gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut véhiculé sans frais.

Il ne sera alloué aucunes réductions ni escomptes (Rebates) sur cet tarif.

J. FOERSTER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO., Forester's Rice Mill.
STEWART & RICKERT, Mariposa Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME Brooks Rice Mill
ISAAC LEVY, Thompson's Rice Mill.
LOUIS KUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO., American Rice Mill.
1er juil—1m

L S L

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $5.
CLASSE H.
DE LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 14 Août 1883.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000
1967 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$265,500!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ....$75,000, soit		$75,000
1 Lot de	25,000......	25,000
1 Lot de	10,000......	10,000
2 Lots de ...	6,000......	12,000
5 Lots de ...	2,000......	10,000
10 Lots de ...	1,000......	10,000
20 Lots de ...	500......	10,000
100 Lots de ..	200......	20,000
300 Lots de ..	100......	30,000
500 Lots de ..	50......	25,000
1,000 Lots de ..	25......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit........ 6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit........ 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........ 2,250

1,967 Lots se montant à........$265,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ses avis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

Certificats d'argent et lettres enregistrées au New Orleans National Bank
Nile-Orléans, Lne.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.

Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus. Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nile-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nile-Orléans, Lne.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif........$4,497,800 24
Passif........2,670,383 44
Surplus........$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.s

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN........Président.
CHAS. H. DOLSEN........Vice-Président.
CHAS. E. RICE........Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Deléry,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. O. Conien,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman,	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
Oct182—1an v&e

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nile-Orléans.
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL........$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—
Sur des risques d'incendies........$62,159 53
Sur des risques de mer........6,599 52
Sur des risques de rivière........5,586 27
Primes totales........$74,345 32

Pertes payées
Sur des risques d'incendies........$3,070 31
Sur des risques de mer........3,419 36
Sur des risques de rivière........355 93
$6,845 60
Escomptes et commissions........9,686 64
Réassurances et primes remboursées........4,961 80 $21,494 04
Surplus........$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut ainsi être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ces tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement acquittées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés, des plus complets en dessins nouveaux, tels que Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, conserves et longues-vues, orfèvrerie d'argent et plaqués, services de tables complets, couverts Alfenide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16oc—64b—DMarJ

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux par vanes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos. 17sept—

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris
1juei 9—Dim.M

Portable Electric Lighter

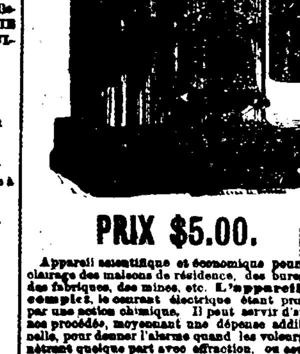

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après ses procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc."—Scientific American, New York, 16 décembre 1882.
23 avril—3 m. mar. J. D.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie........$133,297 02
Sur les risques de rivières........13,057 51
Sur les risques de mers........17,657 72
A ajouter, les primes non échues de 1882........20,324 52 ——— $184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883........$26,401 09
Moins les primes remboursées et les annulations........3,691 69 30,092 78
Primes nettes........$154,243 99

Moins les pertes, etc., payées durant la même période:
Sur les risques d'incendie........73,865 27
Sur les risques de rivières........7,992 45
Sur les risques de mers........19,318 07
Réassurances........7,385 00
Impressions et annonces........463 15
Taxes........1,283 83
Refaction (Rebate)........27,572 79
Bureau des réassureurs........2,036 87
Dépenses, etc., moins l'intérêt........8,820 50 $148,677 93
$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes........$29 401 09
$34,967 15

Réservé pour les pertes non ajustées et non payées........10,460 00
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883........5,000 00
Cinq pour cent dû, maintenant........5,000 00
Surplus........14,507 15 $34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:
Comptant........$17,183 95
Primes en voie de perception........18,933 06
Actions et banques et autres valeurs au pair........37,692 76
Effets immobiliers........39,992 49
Billets garantis par nantissements........16,397 68
Billets garantis par hypothèques........17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances........9 355 09
Meubles de bureau et installation........2,370 25 $159,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.
JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST.	A. WALZ.
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK.
R. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	R. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABES,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. CARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	E. CAMPIGLIO
	N. SEIDEL.

13 juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises:
Risques de feu........$248,848 79
Risques sur les mers........22,022 70
Risques sur les rivières........22,912 63
Total des primes........$293,7.4 12
Moins les primes non échues........75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883........$218,503 12

Pertes payées—
Sur risques de feu........$58,527 62
Sur risques maritimes........13,201 35
Sur risques de rivières........4,495 50
Taxes et dépenses, moins l'intérêt........26,164 16
Réassurances et primes remboursées........16,100 26
........$116,488 79
Profit........$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:
Immeubles........244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions........61,333 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement........149,330 00
Billets à recevoir........61,098 58
Primes en voie de collection........36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co........11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co........19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane........15,426 25
Mandats sur la ville (City Time)........2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires........4,335 00
Argent en caisse........82,579 62
$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,
Entre Commune et Gravier.

CAPITAL........$300,000

ERNEST MILTENBERGER........Président
H. GALLY........Vice-Président
SCOTT McGEHEE........Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidiere,	G. P. Harrison.
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. B. Stropen
M. Schwabacher,	J. A. Duffie,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeret
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunb
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David,	I Hernsheim
J. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lecassagne,	Henry Lehmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes actuellement payées. 30 nov—6mD

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hotel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme lots Nos. Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thompson, en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville. Le lot No. Sept mesure trente pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touche au lot No. Sept et forme l'encoignure des rues Magasine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magasine sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Rousseau, femme en séparation de bien de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mosey, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12juil—12 19 26 2 9 14août.

Jules T. Morel vs John M. Butchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-dix-sept. Lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire, en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir: quatre cent soixante huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p/o à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 p/o honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance, quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75,00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Butchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—7 14 21 25 août.

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,043—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8951 Division D du docket de la dite Cour intitulée Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs Lehman Abraham & Co., dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposé avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un "attachment" dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'est pas encore appelé et dans leur pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un juri.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
24juil—24. 28—1, 4 août

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Acke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8330—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Ballie, architecte, le 2 mars 1849 et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ensemble avec soixante treize actions, maintenant réduites à soixante neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable conformément à la charte de la banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courtault, passé par devant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans le 19 mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 août 1 8 15 18

Mme Catherine Goerger vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8664.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, (ci-devant Gironde), Lobé (ci-devant St Paul) Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), designé comme le terrain No cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, architecte, et enregistré comme plan No 58 dans les livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-six pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles, et a été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gironde, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. S. Atkinson le 15 mars 1841, déposé comme plan 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Gironde, sur cent sept pieds, dix pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, sur la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras, et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays, ex-shérif de cette paroisse, par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,21,28 4,7 août

Rudolph F. Theurer vs. Franz Witium et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,013.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 22 août 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Tonti, désigné comme le lot numéro quatre, sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O. de Armas, notaire, en date du 19 avril 1866. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles et égales.

Laquelle propriété a été achetée par Franz Witium de Mme veuve Marie Stager, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 4 11 18 22 août

Britton et Bright vs Charles G. Johnson.

Lewis & Williams vs Charles G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Nos 5409 et 5425 —En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 8 août 1883, à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de vieilles machines, vieux fer, vieux bras de fer, vis, divers, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau; lesdits objets se trouvent en ce moment dans la fonderie rue Tchoupitoulas entre Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28,31—août 3,8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yorke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8895.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci-après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quarante-six, sur un plan du faubourg Annonciation, une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1856; lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds deux pouces de façade à la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Felicité de deux cent vingt huit pieds et un pouce, cent quatre-vingt pieds et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—4 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt trois et vingt quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur lui, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein pater, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 370, et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur lui, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkin, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville le 26 juin 1873, enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104 folio 19.

Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

Delord Burthe vs Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Edward (maintenant Melpomène), Constance et Terpsichore, composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il forme le coin.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt huit sur un plan fait par C. F. Zimpel, en dat du 16 janvier 1833 déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-sept pieds un pouce et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse des héritiers de W. T. Hepp conformément à un acte passé pardevant Jos. T. Soniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10juil—10 17 24,31—août 7 11

Ladite & Dudiho vs. Charles G Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Fouchet ou Constance, St-Joseph et Julia, et désignés comme lots Nos trois et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer général, en date du 28 septembre 1834. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro trois, touchant au numéro quatorze, mesure vingt six pieds deux pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de Louis Bonnemer, conformément à un acte passé pardevant W J Castell notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 3 7

Succession de H. M. Haskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8491. — En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite. à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste détaillée enregistrée dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—24.28 1,4 août

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JE certifie ici que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants, savoir:

Catherine E. Ryan vs. John G. Ryan, son époux. } No 8793.

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante, et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante, la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante:

Il est décrété, adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883, soit maintenant confirmé et rendu péremptoire; et conséquemment qu'un jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de la communauté existant entre eux, le défendeur payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.
Signé: A. L. TISSOT, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 6me jour de juillet, An de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent-Quatre-Vingt Troisième.
JAS. D. RANKIN,
10juil—1 0.17.21.31 7 août Sous Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandant Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée Ducatel, notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin; à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que Thomas E. Rosier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour Copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25juil—9 16 août

Ligne de la rue Dauphine, des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal ...
Parcours: (cars verts) Canal, jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, ... jusqu'à Broad, Broad jusqu'à ... de là à la station d'arrivée. ... suivent la même route ... au lieu de tourner dans la rue Broad, suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils ... à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Ponce. —Le retour s'opère par la Route Gentilly, la ... Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue ... jusqu'à la rue du Canal.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver (Jos H. Spearing, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6158—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary, désigné par le No 128 sur un plan dressé par Louis Bringier, le 24me jour d'avril 1835 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire, le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvées, ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 103 actions y attachées acquises par Edwin S. Oliver, à une vente faite par les Etats Unis par le ministère du marshall, prov soire, le 9 mai 1865 dans le procès de Edwin S. Oliver vs James Cosgrove, No 266 du dossier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet action pour la somme de Trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884 et de ladite banque, et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et renouvelable conformément à la charte les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet action ainsi fourni devra être identifié avec les deux actes du 23 août 1847, devant Chas Boudousquié, et du 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 juil—31—août 7 14 21 28—sept 1

Richard T. Burke vs. George Habisreitinger et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas, anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet numéro trois, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre, ou de la ligne arrière par le lot numéro huit du dit îlet. Le dit lot numéro deux mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas anciennement Fulton sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et de cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro sept. Le dit lot numéro trois mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux, quatre vingt dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre, et est borné dans le fond par le lot numéro six. Le lot numéro quatre forme l'encoignure des rues St-Thomas, anciennement Fulton, et Pleasant, et mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue St Thomas, anciennement Fulton, sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et quatre vingt quatorze pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Pleasant le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie communément connue comme Faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro onze de l'îlet numéro huit sur le plan dressé par B. Buisson, voyer, déposé pour référence en l'étude de G. K. Stringer, anciennement notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas anciennement Levée et Neuvième, et mesure, au pied anglais, cinquante et un pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, anciennement Levée, sur une profondeur de cent quinze pieds dix pouces sur la rue Neuvième et une profondeur de cent seize pieds huit pouces sur la ligne qui le divise du numéro dix et le dit lot est borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, anciennement Levée et St Thomas anciennement Fulton.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27 31—17 24 28 août

A. Rochereau & Co vs Veuve Pierre Letellier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8820—En vertu d'un writ de saisie et vente moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros dix-sept et dix huit de l'îlet No 64 borné par les rues Hagan, anciennement Prieur, St Jean, Ursulines, St Philippe et Rampart ... Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: Le lot numéro dix sept mesure trente trois pieds quatre lignes (33' 0" 4") de face sur la rue St Jean sur une profondeur et façade à la rue Hagan de cent vingt-huit et forme l'encoignure, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 18 et trente deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix huit mesure trente trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix sept, cent quarante-six pieds dix pouces de profondeur sur la limite du terrain dix-neuf, et vingt-deux pieds de largeur à l'arrière plan.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de F. C. A. Blanc par acte passé par devant C. T. Soniat, notaire, le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix, tutrice, et Mme Veuve Louis Fix, intrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 9016—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Celles en date du quatrième jour d'août 1866, déposé en l'étude de Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent conformément à un acte institué acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre vingt-dix-huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25—1,8,15,22,25 août

Mme S. E. Meteyer et al vs Joseph Billgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 8347 — En vertu d'un writ de fieri facias pour fra à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, au rez-de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, 21 août 1883, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Billgery, des héritiers de Hart M. Shiff, par un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathushek, No. 7959, maintenant sur les lieux, No 135 rue du Canal, au magasin de musique Werlein.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux;
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juillet—27, 3, 7 août

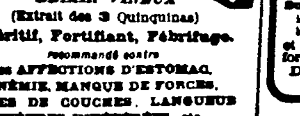

Récompense Nationale de 16,600 fr.
MÉDAILLE D'OR, etc.

QUINA-LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Apéritif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre
les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEURS, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.

VENTES A L'ENCAN

PAR H. STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs. Il sera vendu aujourd'hui, Vendredi, 3 août 1883 à 11 heures A. M. dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Jules Lacoste & Fils vs Leurs créanciers. } No 9140 Cour Civile de District.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Jules Lacoste & Son raison commerciale se composant de Jules Lacoste et de Victor F. Lacoste ait lieu au bureau de E. J. Blanchard, notaire, en cette ville, mardi le 14me jour d'août 1883, à 11 heures du matin à l'effet de considérer et de délibérer sur une demande de répit, et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues.

N-le-Orléans 31 juill-t 1883.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 août—3 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Eugène Bakeler vs. ses créanciers
No 9134—Division D—Cour Civile de District.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de Eugène Bakeler ait lieu au bureau de W. O. Hart, notaire, le 10 août 1883, pour se prononcer sur sa demande d'un répit, et dans l'intervalle que toutes procédures contre les biens ou la personne du dit Bakeler soient suspendues

N-le-Orléans 28 juillet 1883.
Signé W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er août—1,5,10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lucien St. Upéry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 9152—Division A—Attendu que Eva Lilly, veuve de Lucien St. Upéry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien St. Upéry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 août—3 7 12

Succession de John Schiglevich

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9154—Division E—Attendu que Thomas J. Woodward a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schiglevich décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 août—2,7,11

Succession de Samuel B. Rogers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 7,067—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte appié mentaire final présenté par Mme C. A. Rogers exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Dorothea P. Stephan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7316—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par F. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 juil—26 31 août 4

Succession de Mme V. M Killmartin (née Moore) veuve de John Kilmartin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9138—Attendu que John Davidson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme V. M. Kilmartin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 juil—29 août 2.7

Succession de Mme Veuve Jean Barès.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,092 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par M. Jean Carrère exécuteur testamentaire de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 juil—27,1,5 août

Successions de Jacob et Lena Bonewitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9110—Division E—Attendu que George Bonewitz a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions des feus Jacob et Lena Bonewitz décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier
25juil—28 1 5 août

Succession de John Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9118—Division A—Attendu que Mme Anne Hart, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Adams, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 juil—28 1.5 août

Succession de Mme Hannah J. Conrad

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,414—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John N. Conrad administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
28juil—28 1 5 août

VÉRITABLE PURGATIF LEROY
En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aigues et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que: Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre: Le Roy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, Rue de Seine, Paris

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Élixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:

les Mauvaises digestions;	les Gonflements d'estomac.
les Nausées et Renvois de gaz.	les Gastrites.
les Crampes d'estomac.	la Migraine.
	les Gastralgies.
	les Maladies de foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE
SIROP d'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop revêtu de la signature de GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:

les Bronchites,	la Consomption,
les Catarrhes,	la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Meubles, Bijouterie, etc.

Succession de Marie Arm Roche, veuve de Edward Roche, No 8598

PAR JAS P GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI 9 août 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 488 rue Girod let, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 7 juillet 1883, siégeant au lieu et place de l'Honorable N. H. Rightor, juge, division D, maintenant absent—

Un lot de meubles meublant, comprenant meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, glaces, batterie de cuisine, etc., etc. Aussi, un lot de bijouteries assorties.
Conditions—Comptant 29 juil—2 9

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. P. Martinez vs. P. Gallaher

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3258—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, No 23 rue Canal, Deuxième District de cette ville, MARDI, 14 août 1883 à 11 heures du matin—

Du contenu du café No 23 rue Canal, consistant des comptoirs, armoires, étagères etc., tous les droits, titres et intérêts du défendeur au bail non-expiré de la dite bâtisse, échéant le 30 septembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 août—3 8 14

Frederick Klein, Sophia Masel, femme de Francisco Moriano, subrogée vs Frederick et Sophia Niestrats—Le même vs le même.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713, 4714—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883 à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Gerling veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistrats, à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui y trouvent, droits voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hemecourt et Benton, et l'Avenue Hagan se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos Pilié, le 1er mai 1840, déposé avec les archives de feu D. L. McCay, notaire le dit îlet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes sur la rue Commune, 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Benton 307 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue D'Hemecourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY
12 juil—12 19 26 août 2 9 11 Constable.

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Sons, les mêmes vs. les mêmes.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 4,808 et 4,813—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon E. K. Skinner Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Hospice et Dauphine, SAMEDI 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Le contenu et les installations de la grocerie située au coin des rues Dauphine et Esplanade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant sur les lieux
ROGER MURPHY Constable
25juil—25 30, 4 août

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans à la jonction du Chemin de la Metairie et du Parc. Ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours est fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou e du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue de Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la rue Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à ... Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite au Milneburg sur le lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à ... et continuent ... avec les rues Delord et ... suivent cette dernière rue ... jusqu'à la Place Annonciation ... station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent alors la rue Delord jusqu'à la rue Peters et cette-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal et Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, d'où ils descendent jusqu'à la rue Peters et à la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique ... et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6eme district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue et à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les Baronne cars passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les Dryade cars vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryade cars, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, le Place ...

APPAREIL SELTZOGENE D. FÈVRE
Breveté, 12 Médailles

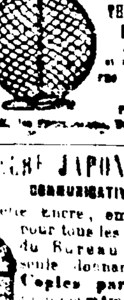

Simple, solide, gracieux, facile à porter, à manœuvrer à rafraîchir, par le métal et le contenu en contact avec la boisson.

Avec cet Appareil on prépare soi-même et sans que les poudres soient jamais mélangées à l'eau à boire, Eau de Seltz, Eau de Vichy (Soda Water), Limonades gazeuses, Vins mousseux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons exiger la marque.
D. FÈVRE
PARIS

VERITABLE D. FEVRE
rue St-Honoré
PARIS

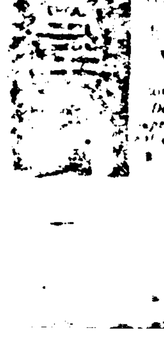

ENCRE JAPONAISE
COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des Copies parfaites ... après l'écriture.

Encre Moderne
Noire en écrivant restant toujours limpide.

L'Abeille de la ...
VENDREDI
COMPAGNIE ...
North Ge...
LIGNE A...
MANDEVILLE
Vapeur de la M...
NEW CA...
FEUIL...
REPRÉSAILLES
EDOUAR...